

pour la Religion et la Nationalité Canadienne, que les étudiants catholiques de Montréal plus nombreux que celles de ces deux villes ensemble ont recours aux Universités protestantes pour en obtenir les degrés ?

Sans doute, Monsieur le Recteur, nous sommes loin de penser que l'Université Laval soit devenue indigne de sa mission ; nous sommes au contraire persuadés qu'elle ne le deviendra jamais. D'un autre côté nous n'examinons pas si absolument parlant, elle est suffisante ou non pour les besoins ; mais il est facile de constater que, pour une raison, ou pour une autre, elle ne satisfait pas aux besoins des catholiques de Montréal.

Dans ces circonstances, Monsieur le Recteur, le Collège Ste. Marie ne croit lésé aucun droit en cédant aux instances répétées d'un très-grand nombre des meilleurs catholiques de Montréal : il pense au contraire remplir une espèce de devoir.

Nous sommes surpris et peines de voir que notre démarche vous apparaisse comme un *brandon* de discorde. Nous ferons tout en notre pouvoir pour maintenir la paix ; nous adresserons simplement notre demande à la Législature. Si elle la rejette, nous nous consolerons en pensant que, si nous ne rendons pas ce service aux catholiques de Montréal, la responsabilité n'en pèsera pas sur nous. Si elle y fait droit, nous tâcherons d'user des privilèges qu'elle nous accordera sans offenser l'Université Laval, avec laquelle nous désirons toujours vivre en bonne intelligence.

Veuillez, Monsieur le Recteur, croire aux sentiments d'estime et de profond respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et dévoué serviteur
et confrère en Notre-Seigneur,

F. M. LOPINTO, S. J.

MESSIRE T. E. HAMEL.

Recteur de l'Université Laval, Québec.

À la suite d'une entrevue privée avec le Recteur de l'Université et d'une seconde en présence des Honorables MM. Chauveau et Onimet, où assistaient le Rév. Père Lopinto avec M. le Chevalier de Bellefeuille d'une part, et le Recteur de l'Université Laval de l'autre, ce dernier demeura sous l'impression que, vu les apparences et après explications des deux côtés, les Rév. PP. du Collège Ste. Marie retireraient leur demande et que tout finirait là, au moins devant le public ; car on ne pouvait évidemment empêcher un recours à Rome.

Mais tel ne fut pas le cas. Comme il se fit alors des démarches très-actives auprès des Membres du Parlement, le Recteur se crut obligé de faire publier la première partie de ces *Remarques*, afin de détruire l'impression qui semblait se répandre sur le caractère des décrets émanés de Rome, et sur la prétendue opiniâtreté de l'Université Laval à refuser des offres raisonnables à la ville de Montréal. En même temps, le Recteur écrivit à Mgr. de Montréal la lettre suivante :

SÉMINAIRE DE QUÉBEC,

29 novembre 1872.

MONSIEUR,

Nous avons vu avec peine les RR. PP. du Collège Ste. Marie annoncer qu'ils se proposaient de demander à la Législature la faculté de pouvoir donner des grades universitaires, parce que nous croyons être encore sous la protection des décrets rendus à Rome en faveur de l'Université, et parce que la démarche des RR. PP. est de nature à compromettre l'existence de celle-ci.

Nous avons fait tout en notre pouvoir pour arranger cette affaire privément, et nous avons, dans cette intention, retardé tant que nous avons pu notre défense, espérant que nous n'aurions pas besoin d'y avoir recours. Mais la déclaration